Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 36 (1965)

Heft: 8

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'évolution de notre industrie horlogère cantonale

L'industrie horlogère suisse a connu une nouvelle année de haute conjoncture. Elle a réussi derechef à accroître le volume de ses exportations par rapport à l'année précédente. Ces dernières atteignirent la somme de 1630,7 millions de francs, soit environ

133 millions ou 5,5 % de plus qu'en 1963
202 millions ou 14,1 % de plus qu'en 1962
318 millions ou 24,2 % de plus qu'en 1961
371 millions ou 29,5 % de plus qu'en 1960
506 millions ou 45,0 % de plus qu'en 1959

La part des exportations horlogères du canton aux exportations générales suisses s'est élevée à 14,2 % (14,3 %). 47,8 millions de montres terminées et de mouvements de montres ont été exportés en 1964 (1963 = 45,5 millions).

Comme nous l'avions déjà souligné en 1963, l'industrie horlogère du canton de Berne participe dans une mesure importante à la production horlogère suisse, ce qui ressort nettement du tableau 1 ci-après, publié dans le rapport annuel 1964 de la Direction de l'économie publique.

Tableau 1

Part de l'industrie horlogère bernoise à la production horlogère globale de la Suisse.

1° Nombre des ouvriers de fabrique occupés par l'industrie horlogère à fin 1964 :

	Unités		Fabriques[1]	
Bienne et Jura	20 151	dans	463	32 %
Ancien canton	3 284	dans	95	5 %
Total du canton	23 435	dans	558[2]	37 %
Autres cantons horlogers	39 517	dans	720	63 %
Total de la Suisse	62 952	dans	1278	100 %

	Millions de fr.
2° Exportations horlogères en 1963	1630
Marché suisse (environ 3 % de la production globale)	50
Production horlogère globale de la Suisse	1680

[1] Y compris les fabriques d'outillages pour l'horlogerie.
[2] A ce chiffre s'ajoute celui de 665 petites entreprises horlogères non soumises à la loi sur les fabriques et qui occupent approximativement 2000 à 3000 ouvriers.

3° Répartition :

Bienne et Jura : 32 %	537
Ancien canton : 5 %	84
Total du canton : 37 %	621
Autres cantons horlogers : 63 %	1059
Total de la Suisse : 100 %	1680

Les 665 petites entreprises et les 558 fabriques qui sont énumérées dans le tableau 1 se répartissent de la manière suivante dans les différents districts du canton :

Tableau 2

Petites exploitations et fabriques de l'industrie horlogère,

par districts

Districts	Nombre de petites entreprises	Nombre de fabriques
Bienne	192	130
La Neuveville	6	9
Courtelary	85	98
Moutier	70	79
Franches-Montagnes	44	36
Delémont	11	39
Porrentruy	187	72
Laufon	—	—
Bienne et Jura	595	463
Aarberg	2	6
Aarwangen	1	—
Berne	2	4
Büren s. A.	27	42
Berthoud	1	—
Cerlier	1	1
Fraubrunnen	1	—
Frutigen	10	9
Interlaken	3	4
Nidau	16	13
Bas-Simmental	—	1
Haut-Simmental	1	—
Thoune	3	7
Trachselwald	—	2
Wangen s. A.	2	6
Ancien canton	70	95
Bienne et Jura	595	463
Ancien canton	70	95
Canton de Berne	665	558

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) **(032) 92 15 51**
Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové - Confort	(A. Flückiger) **(032) 2 27 11**
Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) **(066) 7 56 63**
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) **(066) 7 11 65**
Delémont	Hôtel du Midi Rénové - Confort	(Oscar Broggi) **(066) 2 17 77**
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) **(032) 93 10 37**
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf - Confort, salles	(Jean Marty) **(038) 7 94 55**
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) **(066) 6 11 41**
Reuchenette	Hôtel de la Truite Rôtisserie « Au Duc de Bourgogne »	(Fred. Rufer-Gfeller) **(032) 96 14 10**
Saint-Ursanne	Hôtel du Bœuf Salle pour sociétés - Restauration soignée	(A. Berset-Scheuber) **(066) 5 31 49**

1259

160/B

Loterie SEVA

1x 100'000

1x 40'000

1x 20'000

1x

10'000 * 9'000 * 8'000
7'000 * 6'000 * 5'000

1x

4'000 * 3'000 * 2'000
1'000 * etc. * etc.

Tirage 2 sept.

1271

Comme le démontre le tableau 3, la structure des petits établissements horlogers se modifie d'année en année :

Tableau 3

Mouvement du nombre des petites entreprises horlogères (du canton de Berne) depuis 1955.

Année	Terminage de la montre [3]	Branches annexes	(dont l'industrie de la pierre fine)	Total
1955	375	510	(297)	885
1956	364	500	(292)	864
1957	349	490	(286)	839
1958	335	464	(277)	799
1959	318	449	(268)	767
1960	315	419	(235)	734
1961	318	418	(226)	736
1962	319	407	(213)	726
1963	307	375	(203)	682
1964	303	362	(193)	665

L'Institut d'exploitation industrielle de l'Université de Berne qui, depuis 1962, a entrepris d'importantes études en faveur de l'industrie horlogère pour déterminer les perspectives d'avenir de quelques-unes de ses branches, a pu mener à chef une vaste enquête dans l'industrie de la pierre fine. Il s'est en outre penché sur les problèmes de construction posés aux branches de la fabrication de cadrans et de boîtes or, problèmes d'actualité, puisqu'ils s'inscrivent dans le cadre des réformes auxquelles l'industrie horlogère doit se soumettre.

Statut horloger de 1961 : Mesures cantonales d'exécution

Le tableau suivant renseigne sur les requêtes traitées par le Département fédéral de l'économie publique et par son secrétariat général, et sur la suite qui leur a été donnée :

Tableau 4

	Suisse entière		Canton de Berne	
	1963	1964	1963	1964
Demandes introduites	64	40	17	16
écartées	47	25	13	15
accordées	17	15	4	1
Les permis délivrés concernaient :				
Ouverture et réouverture d'entreprises	14	10	3	1
Transformation d'entreprises existantes	2	3	1	1
Divers	1	2	—	—
Total des permis	17	15	4	1

[3] Fabrication de la montre, terminage, réglage.

Au cours de ces dernières années, un nombre impressionnant d'entreprises horlogères ont été d'une part reprises avec l'actif et le passif, d'autre part fermées et, en conséquence, radiées dans le registre central de l'industrie horlogère; on en veut pour preuve le tableau ci-après :

Tableau 5

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Reprises d'exploitations horlogères :							
Suisse	35	41	74	52	95	111	87
Canton de Berne . .	25	26	41	33	41	42	33
Radiations d'entreprises horlogères :							
Suisse	53	73	116	68	60	91	34
Canton de Berne . .	19	28	52	21	19	39	15

Aux termes de l'article premier, alinéa 4, de l'ordonnance d'exécution III de l'arrêté fédéral concernant l'industrie horlogère suisse (travail hors fabrique), du 22 décembre 1961, seules peuvent être exécutées à domicile les parties énumérées dans la liste jointe en annexe à ladite ordonnance. Comme le garnissage de matières lumineuses ne figure pas sur cette liste, les autorités cantonales d'exécution ont adressé une circulaire, le 14 février 1964, à toutes les maisons qui effectuaient du radiumisage, pour les rendre attentives à l'interdiction de sortir du travail à domicile. Un délai jusqu'à fin avril 1964 fut imparti à celles d'entre elles qui occupaient encore du personnel à domicile, pour régulariser leur situation.

Loi fédérale sur le travail à domicile

Le registre des employeurs de l'industrie horlogère qui confient du travail à domicile comptait 510 (566) entreprises à fin 1964. Au cours de l'année, 71 (82) entreprises ont été radiées et 15 (7) nouvellement inscrites. Des 510 maisons inscrites, 438 (491) ont leur siège dans l'arrondissement I (Bienne et Jura) et 72 (75) dans l'arrondissement II (ancien canton).

Un recensement opéré à fin 1964 a révélé que le personnel des 510 employeurs mentionnés ci-devant se répartissait de la manière suivante :

Districts	Nombre d'entreprises [4]	Nombre d'ouvriers travaillant à domicile		en atelier	
		H	F	H	F
Bienne	143	210	1183	1780	3546
Courtelary	105	117	878	1771	1718
Delémont	13	6	34	176	185
Franches-Montagnes . .	39	48	226	204	279
Laufon	—	—	—	—	—
Moutier	65	76	573	1005	1259
La Neuveville	5	1	57	54	110
Porrentruy	68	38	242	345	289
Arrondissement I . . .	438	496	3193	5335	7386

[4] Uniquement celles qui sortent du travail à domicile.

Aarberg	3	—	11	27	58
Aarwangen	1	—	8	1	1
Berne	2	2	11	6	45
Büren s. A.	42	64	505	707	855
Berthoud	2	—	7	3	6
Frutigen	5	—	40	73	99
Interlaken	3	2	17	25	31
Nidau	10	2	40	104	196
Thoune	3	1	27	18	24
Wangen s. A.	1	—	3	1	3
Arrandissement II . . .	72	71	669	965	1318
Ensemble du canton . .	510	567	3862	6300	8704

La balance des revenus en 1964. — Le mouvement total d'affaires de la Suisse avec l'étranger dont rend compte la balance des revenus s'est traduit en 1964 par un accroissement du déficit. Celui-ci atteint 1775 millions de francs, dépassant son montant de l'année précédente de 219 millions de francs ou 14,1 %.

Le solde passif de la balance commerciale s'est en effet accru de 531 millions de francs pour s'établir à 4079 millions de francs. En outre, l'augmentation, encore que ralentie par rapport à 1963, des revenus de travailleurs étrangers non dépensés en Suisse a contribué au gonflement du déficit. L'accroissement enregistré pour ces deux postes s'est cependant trouvé en partie compensé par des recettes en hausse. Les services, les placements de capitaux et le trafic marchandises non appréhendés dans la balance commerciale ont rapporté un montant net de 2,3 milliards de francs, soit 312 millions de francs de plus que l'année précédente.

Le chiffre d'affaires global de la Suisse avec l'étranger porté en compte dans la balance des revenus s'est inscrit en 1964 à 38 033 milliards de francs, soit 3589 millions de francs ou 10,4 % de plus qu'en 1963. Les recettes se sont montées à 18 129 millions de francs, soit 1685 millions de francs ou 10,2 % de plus que durant l'année précédente, alors que les dépenses s'établissaient à 19 904 millions de francs, soit 1904 millions de francs ou 10,6 % de plus qu'en 1963.

La hausse continue. — L'indice suisse des prix à la consommation s'inscrivait à 215,2 points à la fin de juillet (base 100 en août 1939), accusant une progression de 0,3 % par rapport à fin juin (214,6) et de 3,6 % sur la période correspondante de 1964 (207,8).

L'accroissement au cours du mois examiné s'explique principalement par des hausses de prix sur certains produits alimentaires à la suite des conditions atmosphériques, ainsi que par un léger renchérissement des articles de l'habillement qui ont fait l'objet d'un nouveau relevé en juillet.

La Suisse et l'énergie nucléaire. — D'après l'un des derniers bulletins de l'Office suisse d'expansion commerciale, la Suisse a dépensé, l'année passée, 47 millions de francs pour la recherche nucléaire et l'énergie atomique.

De cet argent, 11 millions de francs ont été absorbés par la recherche à proprement parler, 22 millions de francs par l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs, 6 millions de francs pour la centrale atomique expérimentale de Lucens et 8 millions de francs pour la participation de notre pays à des organisations atomiques internationales.

Les subventions fédérales. — Les subventions fédérales ont, l'année passée, pour la première fois, atteint et même dépassé le milliard. On connaît maintenant leur répartition. Sur 1033 millions de francs, l'agriculture en a touché 406, ce qui représente une augmentation de 20,3 %. Les transports et communications ont, de leur côté, reçu des subsides globaux de 249 millions de francs (+ 38 %), dont 155 millions de francs pour la construction des routes, prélevés sur les droits ordinaires sur les carburants. En raison de la revision de la loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents, ce sont les subventions directes à des fins sociales qui ont augmenté le plus (66 %) pour atteindre 195 millions de francs. Fait curieux : les subsides consacrés aux sciences et à la formation professionnelle ont légèrement reculé et n'ont atteint que 92 millions de francs en 1964.

ANNEXES

Bientôt à Bassecourt !

Le tirage de la 159e émission de la Seva a eu lieu le 1er juillet dernier, à Lyss, comme prévu et annoncé dans les journaux. Entretemps, les gros lots de Fr. 200 000.—, 50 000.—, 10 000.— et 10 à 1000.—, etc. ont été encaissés. Ils ont fait des heureux dans l'industrie, les métiers artisanaux et l'agriculture ; un lot important a été gagné par un mécanicien.

Le prochain tirage aura lieu le 2 septembre à Bassecourt. Cette fois-ci, les billets gagnants se répartissent sur une large base avec des lots de Fr. 100 000.—, 40 000.—, 20 000.—, 10 000.—, 9000.—, 8000.—, 7000.—, 6000.—, 5000.—, 4000.—, 3000.—, 2000.—, 1000, etc. chacun, soit au total 38 373 billets gagnants, représentant une somme globale de Fr. 450 000.—. Il est donc prudent d'acheter les billets à temps, afin de pouvoir profiter de ce tirage.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones: président: (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81; vice-président: (039) 4 92 06 ou 4 91 04; secrétaire: (032) 91 24 73 ou 91 29 79; caissier: (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.